

# Poids lourds interdits à Besançon: la mairie écologiste suspend son arrêté

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 2 heures,

Mis à jour il y a 50 minutes

La maire écologiste de Besançon Anne Vignot a annoncé mardi la suspension de l'arrêté municipal pris la semaine dernière pour interdire la circulation des poids lourds de plus de 3,5 tonnes sur les principaux axes de la ville.

Cette annonce intervient juste après un communiqué dans lequel la préfecture du Doubs demandait le retrait de ce texte, entaché selon elle «*de multiples illégalités*». Dans la soirée, Anne Vignot a annoncé qu'elle suspendait son arrêté «*dans un esprit de collaboration républicaine (...), pour permettre l'ouverture d'un débat*» et «*trouver une solution pérenne pour l'ensemble des collectivités touchées par ce trafic routier*». Dans son communiqué, l'élue écologiste dit également espérer «*que les discussions avec l'Etat permettront rapidement de trouver une solution pour les habitants de notre ville et de notre territoire*». «*Le débat ouvert par la prise de l'arrêté municipal (...) confirme la nécessité de travailler à la régulation du transit, notamment international, sur notre territoire*», a insisté Anne Vignot qui s'est réjouie de l'ouverture prochaine de discussions sur le sujet.

Auparavant, la préfecture avait annoncé avoir demandé, «*après un examen particulièrement attentif du contenu*» du texte, de le retirer «*sous quinzaine*». La semaine dernière, la municipalité avait interdit la circulation des poids lourds en transit de 3,5 tonnes sur la RN57, sur deux routes départementales et sur trois boulevards, sans consultation du préfet ni de la présidente du conseil départemental du Doubs, selon la préfecture. «*En outre, (...) l'autorité municipale doit proposer, lorsqu'elle prescrit des mesures d'interdiction, un itinéraire de déviation qui ne soit pas excessif en termes de trajet et de durée*», ce qui n'est pas le cas dans cet arrêté, selon la même source.

**À VOIR AUSSI** – Stationnement à Paris: Valérie Pécresse dénonce une «*écologie antisociale*» et «*punitive*»

## «Aucun élément précis ou donnée chiffrée»

Elle souligne également que «*si l'arrêté municipal fait état de risques liés à la sécurité routière ou aux nuisances sonores, aucun élément précis ou donnée chiffrée n'est fourni par la ville (...) pour justifier une mesure d'interdiction générale et absolue*». La préfecture souhaite que ce retrait permette «*d'engager une large concertation avec l'ensemble des parties concernées, y compris avec les fédérations de transports routiers*», pour déterminer les mesures à prendre.

Selon Anne Vignot, les camions en transit *«dégradent la qualité de vie»* des Bisontins. *«Ces véhicules participent à la saturation de l'entrée et de la traversée de la ville»*, alors qu'existe une *«alternative économiquement raisonnable»* offerte par *«les autoroutes A36 et A39»* qui contournent la ville au prix d'un détour d'une vingtaine de kilomètres au minimum, avait-elle expliqué mardi dernier.

**À VOIR AUSSI** – Écologie: *«On a presque de l'extrême vert aujourd'hui»*, déplore Jean-René Cazeneuve